

Compte rendu du débat sur l'école

Mardi 9 décembre 2003

Question 5 :

Définition des étapes de la scolarité obligatoire :

Il y en aurait 3 : CM2 / 3^o / terminale

Matières fondamentales :

Les participants au débat ne sont pas toujours d'accord sur les matières fondamentales. Il ressort des discussions que la priorité doit être :

- la lecture et savoir aller chercher une information
- l'écriture
- le calcul
- le comportement : respect de soi et des autres
maîtrise du corps

Certains souhaitent que l'EPS et la découverte en fassent partie.

La question de la réussite s'est posée. Faut-il vraiment avoir le bac ou bac + 5 pour parler de réussite ?

Question 15

Faut-il des moyens supplémentaires ?

Le travail dans de meilleures conditions (effectifs réduits, moyens supplémentaires) améliore-t-il les résultats ? Nous déplorons un manque de communication de résultats sur ce sujet.

Un parent souligne que l'on entre dans une aire de déclin de l'autorité paternelle et de la défaillance parentale en général.

Les enfants n'ont plus l'attente du désir.

C'est un phénomène de société.

→ dans les familles maghrébines, le père n'a plus de poids, d'autorité.

→ Ce n'est pas à l'école d'aider les parents.

Nous savons davantage gérer les difficultés scolaires des enfants que les problèmes d'éducation.

L'autorité des parents, ce n'est pas la mission de l'école. Nous, nous devons malheureusement travailler avec ces difficultés, nous adapter.

Quelles sont les limites de l'acceptable ?

Nous n'avons pas de moyens. Nous ne pouvons pas exclure. Les enfants savent qu'ils peuvent déborder, il ne risquent rien.

Les parents ne soutiennent pas forcément les enseignants.

Sanctions efficaces :

Peut-on avoir en formation (à l'IUFM), quelques idées de pistes de ce qui fonctionne ?

A Bressols, il est mis en place un cahier de la charte sur lequel figure le règlement de l'école (vis à vis des enseignants, de la cantine, des récréations...) Tout est marqué dessus, du CP au CM2, autant ce que fait l'élève de positif que de négatif.

Comment aider ?

Par les réseaux.

Par une AUGMENTATION DE L'AIDE DES RESEAUX.

Faut-il un système de sanction des parents ? Les participants au débat ne sont pas unanimes.

Qui doit apprendre la politesse ? Les parents ou les enseignants ?

Les enseignants ne connaissent pas tous les parents et certains parents ne reconnaissent pas physiquement les enseignants de leurs enfants, ne savent pas avec qui ces derniers passent leurs journées.

Idée. Faire signer à tous les parents une charte de ce style :

« Je m'engage à suivre la scolarité de mon enfant, à rencontrer l'enseignant pour me tenir au courant des résultats... »

En ce qui concerne la rencontre avec les parents :

- Certaines écoles ne sont-elles pas trop grosses ?
- Certains parents n'osent pas venir même si les enseignants s'arrangent souvent pour les horaires.

Lors de la réunion de rentrée, il faudrait insister sur le respect, par les parents, des enseignants.

Résultats des statistiques :

11.6 enfants / enseignants !!!

Les chiffres comptent comme enseignants tous ceux qui ont un bulletin de salaire éducation nationale. Il ne faudrait compter que les enseignants qui ont réellement une classe. Nous savons tous que le résultat énoncé ne correspond pas à la réalité.

Violence à l'école :

La 1^o violence faite aux enfants est de les mettre dans des classes telles qu'on les connaît, à 2 ans. Les conditions de l'école maternelle sont mauvaises pour les enfants de toute petite section.

Or, de meilleurs résultats sont obtenus pour les enfants scolarisés à 2 ans, et le taux de redoublement diminue avec la précocité d'entrée à l'école.

Objection :

Ces résultats ne sont pas encore vérifiés pour les enfants qui connaissent l'école maternelle actuelle. Les conditions pour les enfants de 2 ans n'étaient pas les mêmes ne serait-ce qu'il y a peu d'années.

Une autre violence faite aux enfants est le passage du CM2 à la 6^o

Problème des horaires :

Les journées débutant à 7h30 et terminant à 18h30, avec les garderies ou CLAE, sont beaucoup trop longues pour les enfants.

Certains parents les récupèrent volontairement tard pour qu'ils aient fait leurs devoirs et se décharger de leurs responsabilités.

Secrétaires :

Tonelli Laurence et Salvan-Faure Karine

Compte- rendu du débat du mercredi 10 décembre 2003

La veille, les questions 5 et 15 ont été débattues. Restent les questions n°18, en partie traitée hier et la question n°9.

Nous déplorons l'absence de parents, ce qui enlève un certain intérêt au débat.

Question n°18

En rapport avec les incivilités (qu.15), quelque chose devrait être fait au niveau des communes, avec par exemple, la mise en place d'un papier officiel liant la mairie, l'école et les parents.

Il est aussi question du rythme de l'enfant : ne devrait-on pas revoir les emplois du temps, notamment par une réorganisation des après-midi. Les collectivités territoriales devraient essayer de prendre en charge les temps extrascolaires (matin, midi, et soir +mercredi) par la structuration de CLAE au sein des communes. Cela permettrait de décharger les parents et d'éviter que les enfants ne soient livrés à eux-mêmes.

Un écueil à cela : encourager la démission des parents. Certains pourraient s'occuper de leurs enfants mais choisissent souvent la facilité ! C'est ce qui est constaté dans des communes ayant déjà un CLAE. D'où la notion d'assistantat : ces moments doivent être réellement structurés pour que cela ne puisse en aucun cas favoriser à la démission des parents.

Justement, comment faire pour « secouer » les parents ?

- prévoir des moments de discussion. L'école devrait multiplier les réseaux d'aide pour les enfants **et** pour les parents. Peut-être faut-il rendre obligatoires des réunions de ce genre. Mais comment sanctionner des parents qui ne respectent pas ces obligations ?
- mettre en place ces moments d'écoute des parents dans le cadre de projets éducatifs ?
- venir en aide aux parents qui ont conscience d'être en difficulté et qui ne savent pas à qui s'adresser. En revanche, il est possible que seule une partie des parents se sente concernée, sans jamais arriver à toucher les « plus durs ».

Décentralisation : il n'est pas question que les enseignants soient gérés autrement que par l'Education Nationale. Ce n'est pas la décentralisation qui rendra l'école plus efficace.

Tout d'abord, décentraliser quoi ? D'autant qu'un tel procédé ne peut qu'entraîner des inégalités en terme de moyens.

Il est impensable de décentraliser l'école !

(Retour au problème des rythmes scolaires : dans l'état actuel des choses, ils ne sont pas valables pour l'enfant **qu.17**)

Si les emplois du temps le permettaient, on pourrait mieux gérer les temps extra/périscolaires !

(Affirmation de l'élus de la commune.)

D'autant que ces temps-là sont vraiment beaucoup trop laissés à la bonne volonté des mairies. Il faudrait un contrat entre l'Etat et les mairies pour fixer un budget minimum par enfant. Mais cela peut poser problème pour certaines mairies qui ne pourraient pas suivre.

Bref, tout est trop flou. La décentralisation ne ferait qu'accentuer les difficultés et disparités d'une commune à l'autre.

Compétences de l'Etat : gestion, formation du personnel (mais ce n'est pas une raison pour user et abuser des personnels vacataires et contractuels au sein de l'école primaire.) et organisation des mouvements.

Il faut garder les compétences déjà en main et même les renforcer et les améliorer. Notamment aider plus les communes et territoires en difficulté : différencier les aides budgétaires de la même façon que l'on différencie notre pédagogie !

Fort positionnement contre les réseaux d'école.

Question n°9

La question est mal posée : mauvais emploi des termes « sanctionner » et « erreur ».

Il faut harmoniser le système d'évaluation d'une circonscription à une autre, mais également avec les collèges.

Problème posé du redoublement : comment un enfant en difficulté dès la GS peut-il arriver en CE1 totalement en échec ?

Il faut aussi penser que le redoublement peut avoir un effet positif sur l'élève.

Pourquoi les parents ont-ils le droit de faire appel d'une décision de redoublement prise par l'enseignant, alors que ce dernier reste tout de même celui qui connaît le mieux l'enfant en tant qu'élève ?

Le consentement des parents doit-il être la condition sine qua non ?